

**Sujet :** [INTERNET] Avis défavorable pour l'installation de panneaux photovoltaïques  
commune de PARNAY

**Date :** Tue, 19 Mar 2024 11:36:18 +0100 (CET)

**Pour :** ddt-epparnaydun@cher.gouv.fr

*Monsieur le Commissaire Enquêteur,*

*Je vous prie de trouver mon courrier concernant le projet de panneaux photovoltaïques sur la commune de PARNAY - Avis DEFAVORABLE.*

*Cordialement*

Madame PILLION NADETTE  
17 route de St Germain des Bois  
« LES PECHERIES »  
18340 VORLY

VORLY, le 19 mars 2024

Monsieur le Commissaire Enquêteur

PARNAY

**AVIS DEFAVORABLE**

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous souhaitons faire remonter nos fortes préoccupations concernant le projet photovoltaïque au sol de 67 hectares sur la commune de PARNAY DUN SUR AURON.

Notre territoire se caractérise par ses paysages, son agriculture, son élevage, sa faune, sa flore et cette simplicité de vie humaine.

Ce projet d'installation agro - photovoltaïque de dimension industrielle nous semble bien inadapté et non justifié.

L'idée de faire paître des bovins n'est qu'un prétexte dédramatisant l'impact sur l'environnement d'une telle installation.

Quant à l'installation de cet énorme parc de panneaux photovoltaïques, elle ne va que défigurer et porter atteinte à notre si belle campagne prisée par ses habitants.

La réalisation de centrales photovoltaïques au sol, dans le respect du Grenelle de l'environnement et de la Charte Agriculture Urbanisme, Territoire Volet développement des installations photovoltaïques au sol de décembre 2011, ne doit pas se faire sur des surfaces utilisées par l'agriculture ou ayant toujours une vocation agricole.

Selon la Charte évoquée ci-dessus, l'installation de centrales photovoltaïques au sol ne pourrait s'envisager que sur des terrains non déclarés à la PAC depuis au moins 10 ans.

Veuillez donc donner un avis défavorable sur ce projet.

Cordialement

Mme PILLION